



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Procès-verbal

Le 12 avril 2022, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le 1^{er} avril 2022, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Benoît BIBERON, Maire.

14 membres présents : MM. BIBERON, DEVOOGHT, Mme GODON, M. ACCARD, Mme CORREIA DANTAS, MM. WAILLIEZ, CAMBOU, Mme GALINDO, M. JAKUBCZAK, Mme BOCHENT, MM. LOMBARD, BAR, Mme LAVRADAS, M. CONDAL

4 procurations : M. BIZOUARD (pouvoir à M. DEVOOGHT), Mme BOULNOIS (pouvoir à Mme BOCHENT), Mme DENIZART (pouvoir à Mme GALINDO), M. PERROTTE (pouvoir à M. LOMBARD).

5 absents : M. TILLER, Mmes BOILLON, LEFRANC, LECOCQ, GLELE-TAMION.

Secrétaire de séance : M. WAILLIEZ

La séance est ouverte à 20 H 40.

Approbation du procès-verbal de la séance du 1er mars 2022.....	p 2
Création d'un poste d'agent technique	p 2
Budget de l'eau potable : compte administratif et compte de gestion 2021, affectation du résultat de fonctionnement, redevances et taxes, budget primitif 2022	p 2
Budget principal : compte administratif et compte de gestion 2021, affectation du résultat de fonctionnement, fiscalité directe locale (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties), budget primitif 2022	p 4
Maison des ados : demande de subvention, et participation des familles.....	p 5
Subvention exceptionnelle aux Marcheurs de Noailles	p 6
Révision du tarif des cavurnes, fixation du prix de revente des caveaux abandonnés ou cédés à la commune	p 6
Mise en sommeil de la Caisse des Ecoles	p 7
Désignation d'un élu pour statuer sur les déclarations préalables de travaux du Maire	p 7
Adhésion de la commune à la « vidéoprotection » du SMOTHD	p 7

Approbation du procès-verbal de la séance du 1er mars 2022

- Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2022 est adopté à l'unanimité. (1 abstention : M. CONDAL, absent lors de la séance du 1^{er} mars 2022)

Création d'un poste d'agent technique

Il est proposé la création d'un poste d'agent technique en vue d'une titularisation, à la suite d'une stagiairisation d'un an, pour une personne actuellement en contrat aidé, sous le régime contractuel, aux Services techniques.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, le Maire à modifier le tableau des emplois communaux par la création d'un poste d'agent technique territorial.

Budget de l'eau potable

L'étude préalable du budget eau potable a été effectuée lors de deux réunions en commission.

Compte administratif 2021 :

M. DEVOOGHT présente les chiffres : dans la section de fonctionnement, il est fait état d'un excédent de 35 132 € pour l'année 2021 ce qui porte l'excédent total à 118 387 € lorsque l'on reporte l'excédent 2020.

En investissement, il y a eu 104 690 € en dépenses, et 56 984 € de recettes, portant l'excédent pour 2021 à 64 270,53 € et l'excédent total à 182 658,09 €, ce qui permettra de financer les investissements dans les canalisations. Toute cette présentation concorde avec la présentation du compte de gestion des services fiscaux. **M. BAR** remarque que les tableaux comptables du compte administratif de la Commune sont complexes à décrypter pour tous.

- Le compte administratif 2021 du Budget eau potable est approuvé, à l'unanimité. (Pour mémoire, le Maire n'a pas participé au vote conformément au Code Général des Collectivités territoriales).

Compte de gestion 2021 :

M. le Maire note que l'emprunt pour l'opération de Boncourt a été une bonne opération, puisqu'il y a toujours un excédent.

- Le compte de gestion 2021 du Budget eau potable est approuvé, à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement :

Il est proposé d'affecter 60 000 € du Budget de fonctionnement pour le Budget 2022, pour les investissements à venir.

- Sur les 64 270,53 € d'excédent, sont affectés 60 000 € à l'investissement 2022, à l'unanimité.

Redevances et taxes :

Après réflexion en Commission, compte tenu des travaux prévus (rue Herpin, travaux de sécurisation sur la ville, la télérelève, et à plus long terme les travaux rue Arnaud Bisson), M. le Maire propose une augmentation du tarif d'eau potable de 5 centimes le m³ pour la part consommation revenant à la collectivité (130 000 m³), ce qui permettrait 6 500 € de recettes pour l'année.

M. BAR fait remarquer que le tarif actuel du m³ est à 0,51 €. M. le Maire note que, jusqu'en 2014, il n'y a jamais eu d'augmentation, et que le tarif était à 0,21 € le m³ en 2014. Il n'y a pas de réactualisation automatique de ce tarif avec un index, d'où cette proposition d'augmentation, car ce n'est que par le biais de cette taxe que la Commune peut envisager de financer sereinement des travaux pour l'eau potable. Le fermier - entreprise SUEZ - a la charge de retransmettre la taxe à la Commune.

La télérelève permet par ailleurs que les habitants soient vigilants à la dépense en eau, et d'alerter en cas de fuite. A noter que 508 compteurs restent à remplacer.

La pratique de l'amortissement, qui est en réalité une obligation comptable, n'avait jamais été mise en œuvre, à Noailles, avant l'arrivée de notre équipe. Cet amortissement permet une provision pour investissement bienvenue pour permettre les renouvellements de canalisations.

M. DEVOOGHT remarque que les réseaux d'ores et déjà renouvelés sont sans fuite et que, par ailleurs, Noailles est la seule commune de la Thelloise à avoir un captage unique ; si fuite ou autre problème et que le réseau doit être interrompu, la sécurisation et les télérelèves permettent de prévenir ces problèmes de fuite : tous les efforts sont soutenus sur cette question de sécurisation de l'eau potable et il est probable que l'Agence de l'eau apportera son soutien à ces travaux.

- L'augmentation est approuvée, à l'unanimité, portant le montant de la redevance à 0,5650 € / le m³.

Budget primitif 2022 :

M. le Maire expose les données : en dépenses, pour la section de financement, les charges financières liées aux emprunts représentent 3 600 €, les charges de personnel équivalent à 12 000 €, et 12 815 € correspondent à des opérations d'amortissement, ce qui fait un total de fonctionnement de 28 415 € : en support, 98 404 € devraient être transférés à la section d'investissement.

En recettes, on enregistre 65 000 € de produits de gestions courante, et 3 431 € d'amortissement de subventions portant le total de fonctionnement à 68 431 €.

Après report, pour une part, de l'excédent de 58 387 € de l'exercice précédent, le total de la section de fonctionnement est porté à 126 819 €.

Pour la section d'investissement, 27 499 € sont affectés au remboursement des emprunts. Pour les travaux 154 400 € sont prévus au total, pour la rue Herpin et l'opération de Boncourt, ainsi que 110 974 € pour le matériel d'exploitation – reste à réaliser 9 748,75 €. Il est envisagé aussi des travaux de télérelève. A noter que, à plus long terme, il y aura des travaux de sécurisation de la liaison avec Ponchon.

En recettes, pour la section de fonctionnement, on note 70 564 € de subventions (pour les travaux de la rue Herpin). Le total de la section d'investissement s'équilibre à 306 053,53 €.

- Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le Budget primitif 2022 du Budget eau potable.

Budget principal

Compte administratif 2021 :

M. le Maire expose que l'analyse du budget 2021 s'est faite dans le détail en Commission. Le Budget 2021 fait apparaître un excédent total de 438 828,99 € pour la section de fonctionnement. Cependant, une fois pris en compte toutes les dépenses de la section investissement, il apparaît un besoin de financement à hauteur de 213 476,38 €.

M. DEVOOGHT présente les comptes qui concordent avec le compte de gestion des services fiscaux. 2 674 241,87 € de dépenses et 3 113 070,86 € de recettes pour la section de fonctionnement et, pour la section Investissement, 1 629 069,36 € de dépenses et 1 415 592,98 € de recettes, portent effectivement le besoin de financement à 213 476,38 €.

- Le compte administratif 2021 du Budget principal est approuvé, à l'unanimité. (pour mémoire, le Maire n'a pas participé au vote conformément au Code Général des Collectivités territoriales).

Compte de gestion 2021 :

Le compte de gestion du Trésorier corrobore en tous points le compte administratif de la Commune, avec un résultat de clôture à 520 273,12 €, un déficit cumulé de 213 476,38 €, ce qui porte les excédents à hauteur de 306 796,74 €.

- Le compte de gestion 2021 du Budget principal est approuvé, à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement :

En recettes, à la section Investissement, 422 888,16 € sont portés à l'affectation du résultat.

- Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement.

Fiscalité directe locale :

Analyse est faite du tableau de l'ensemble des ressources fiscales de la Commune - ressources qui représentent la moitié des recettes communales. Les taxes d'habitation ne sont plus présentes puisqu'elles ont été supprimées par le gouvernement. **M. DEVOOGHT** remarque que la dernière loi de finances prévoit un relèvement important de toutes les bases fiscales 3,44 % – ce qui représente 50 000 € de recettes supplémentaires pour le budget communal sans augmenter les taux. M. le Maire note qu'il y a eu un relèvement du taux de 1 point par la Commune en 2021 et propose de ne pas augmenter les taux cette année.

- Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, le maintien des taux respectifs de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour l'année 2022 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 59,31 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,20 %

Budget primitif 2022 :

M. le Maire note que le budget primitif 2022 a été étudié lors de deux commissions préalables. Les idées d'investissement n'ont pas manqué et atteignaient en tout plus de 2 millions d'euros, qui ont été ramenées à hauteur de 1 million d'euros en reportant notamment le coût de l'opération de la rue Herpin au moment où les emprunts pour Parisis Fontaine auront fini d'être remboursés. Les arbitrages ne sont pas aisés tant il y a de projets intéressants.

M. le Maire remarque que 22 000 € de dotation de l'Etat viennent d'être annoncées pour la Commune de Noailles.

Le Budget de fonctionnement est équilibré avec, en dépenses, 3 114 558 € avec notamment 847 099 € de charges à caractère général, 1 577 000 € de charges de personnel, et 60 803 € de dotation aux provisions.

Pour les recettes, on relève 247 170 € représentant les produits de services, comme par exemple ceux de l'Espace Parisis Fontaine, et 1 672 841 € d'impôts et taxes.

A la section Investissement, en dépenses, on retrouve les 213 476,38 de déficit reporté - il y aura 231 000 € de remboursement de capital pour les emprunts, portant le remboursement total, intérêts et capital, à 347 000 €. A noter aussi, pour la dernière année, 71 711 € pour le SITTEU (Syndicat intercommunal pour les eaux usées) pour le transfert de fonds vers la Thelloise. 1 170 511 € d'installations générales sont aussi comptées dans les dépenses, correspondant aux opérations que la Commune souhaite mettre en œuvre cette année : notamment les terrains de foot à 5, la couverture de Parisis Fontaine déjà réalisée (plus de 50 000 €) et d'autres opérations dont les arbitrages ont été faits en Commission.

En recettes, à la section Investissement, 422 888,16 € sont enregistrés à l'affectation du résultat, ainsi que 373 690 € de subventions. Sont aussi prévus 201 050,57 € de subventions qui restent à percevoir de 2021.

Le budget principal primitif 2022 s'équilibre à 1 941 763 €.

- Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le Budget primitif 2022 du Budget principal.

M. le Maire se félicite du travail très riche et complet effectué au préalable en commission, pour préparer ces budgets.

Maison des ados

Demande de subvention de la CAF :

M. ACCARD annonce l'ouverture, depuis un mois, de la Maison des Ados, qui se révèle une réussite : en effet, 24 places étaient prévues et les jeunes viennent avec plaisir ; il leur est proposé de nombreuses activités, et cela nécessite l'achat de matériel (canapés, babyfoot, vidéoprojecteur, tables de ping-pong...) dont le coût représente environ 79 000 €, pouvant être subventionnés à hauteur de 30 %.

La demande de subvention devant être faite avant l'achat du matériel, une demande pour 19 903,06 € est donc prévue auprès de la CAF.

A la demande de **M. BAR**, **M. ACCARD** précise que la Maison des Ados est actuellement installée à la Maison des associations et que les heures d'ouverture sont modulées avec celles des autres groupes présents.

Mme LAVRADAS confirme que les premières impressions pour cette Maison des Ados sont très positives, favorisant particulièrement l'échange entre ados – et avec eux. Elle invite les membres du Conseil Municipal à leur rendre visite.

M. le Maire ajoute que cette nouvelle proposition vient s'ajouter aux activités déjà proposées pour les ados, grâce aux nombreuses associations présentes sur Noailles, comme par exemple le Club de foot...

- Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, la demande d'une subvention équivalant à 30 % du coût total, pour l'acquisition de matériel pour la Maison des ados.

Participation des familles pour une sortie :

M. ACCARD expose que dans la suite de l'ouverture de la Maison des Ados, il a été rapidement proposé une sortie au Parc Astérix qui a emporté rapidement une forte adhésion, pour un coût de 624 € pour les billets d'entrée (1 billet pour 1 ado représente 26 €) et 750 € pour la location du car – il est donc proposé une demande de participation de 15 € aux familles pour cette sortie.

- Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, la demande d'une participation des familles à hauteur de 15 € par adolescent, pour la sortie au Parc Astérix.

Subvention exceptionnelle aux Marcheurs de Noailles

Une subvention exceptionnelle de 2 000 € est demandée par les Marcheurs de Noailles, qui souhaitent faire réaliser une centaine de maillots à l'effigie du club et de la commune de Noailles. M. le Maire remarque que cela mettra en valeur la Commune.

- Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, l'octroi de cette subvention.

Révision du tarif des cavurnes et fixation du prix de revente des caveaux abandonnés ou cédés à la commune

Une Commission s'est réunie le 5 mars dernier, extrêmement intéressante et bien préparée. Il est apparu qu'une révision des tarifs est nécessaire.

A la demande **Mme LAVRADAS**, M. le Maire précise ce que sont des cavurnes : des petites tombes de quelques m² au sol, destinées à recevoir les urnes des défunts, contrairement au colombarium où ce sont des tours à la verticale pouvant recevoir les urnes et les plaques de chaque personne.

A noter que certaines concessions arrivent à échéance et sont non reprises par les familles : les emplacements peuvent être donc revendus, avec un caveau déjà en place.

Remettre en état un emplacement, dont la concession n'est pas reprise, nécessite une exhumation et un démontage des tombes, à la charge de la Commune – l'ossuaire ayant, par ailleurs, été remis en état.

Mme LAVRADAS demande ce que deviennent les éléments de décoration, notamment en fer forgé, des concessions reprises : les éléments partent pour le moment à la destruction.

Précision est faite que le coût de l'installation d'un nouveau caveau s'élève actuellement à 1 500 € environ.

Après enquête auprès des communes voisines, il est proposé un relèvement des tarifs actuels.

- Le Conseil Municipal, après délibération, a décidé, à l'unanimité, une révision des prix de vente comme suit :

- Pour le tarif des cavurnes :

180 € pour les concessions de 30 ans

250 € pour les concessions de 50 ans

- Pour la revente des caveaux :

1 500 € pour les concessions avec caveau de 30 ans

1 800 € pour les concessions avec caveau de 50 ans

A noter que ce tarif fait abstraction de la taille des caveaux ; il pourra peut-être être revu à la hausse en fonction du nombre de places existant dans le caveau.

Mise en sommeil de la Caisse des Écoles

M. ACCARD expose qu'il a été décidé en 2020 le remplacement du dispositif de la Caisse des Écoles par la Commission scolaire, par souci de simplification administrative : pour pouvoir être dissoute, cette Caisse des Écoles doit être mise en sommeil 3 années consécutives avec un budget dormant. Il est proposé à nouveau de ne pas affecter de budget à cette caisse pour cette année 2022 (3^{ème} année donc, de mise en sommeil).

- Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, le renouvellement de la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles Publiques de Noailles pour l'année 2022.

Désignation d'un élu pour statuer sur les déclarations préalables de travaux du Maire

M. ACCARD explique que M. le Maire a déposé des déclarations préalables et le Conseil Municipal doit, dans ce cas, désigner spécifiquement un élu pour valider ces documents d'urbanisme. M. le Maire expose que ces déclarations préalables concernent l'installation de mobil homes pour héberger les travailleurs saisonniers.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Accard pour statuer sur les déclarations préalables de travaux du Maire.

Adhésion de la commune à la compétence optionnelle « vidéoprotection » du Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit (SMOTHD)

M. WAILLIEZ expose qu'il serait utile pour la Commune de faire appel à la compétence optionnelle « vidéoprotection » du Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit (SMOTHD), en soutien à la lutte contre la délinquance.

Les enregistrements de vidéosurveillance effectués sur la commune pourront être transférés à Beauvais, au centre du SMOTHD, en supervision : grâce à leurs moyens renforcés en matériel technique et personnels, cela permettrait des surveillances ponctuelles accrues – et une transmission facilitée aux services de gendarmerie de Beauvais, en cas d'alerte.

M. BAR fait préciser le fait que l'extraction - pour éléments de preuve matérielle - des images, relèvera toujours de la compétence et de la responsabilité de la Commune qui reste propriétaire de ces images. **M. WAILLIEZ** explique que la Commune reçoit de nombreuses réquisitions et demandes d'extractions, qui facilitent beaucoup le travail d'instruction des dossiers et le recoupement des éléments pour les services de police et

gendarmerie, notamment sur des dossiers de vol de véhicules, ou de disparition de personnes, par exemple.

Ce dispositif a, en tous les cas, un effet dissuasif très important.

- Le Conseil Municipal a décidé, par 17 voix pour, et une abstention (M. BAR), l'adhésion à la compétence « vidéoprotection » du SMOTHD.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe que le Conseil départemental de l'Oise a accordé trois subventions :
 - 62 700 €, pour les études et travaux concernant la sécurisation du réseau d'eau potable : création d'une liaison intercommunale rue de Calais
 - 35 370 €, pour la réfection de la toiture, de l'éclairage et du chauffage à l'église
 - 1 640 €, pour le remplacement des volets roulants de l'Espace Parisis Fontaine.
- **Mme Gazzola** a adressé un chèque pour le club de l'amitié, et un courrier de remerciements et de félicitation pour l'organisation de la réunion du centenaire de sa mère, ainsi que pour la présence de M. le Maire et des adjoints.
- Une réunion d'information de présentation du futur PLU est prévue le mardi 3 mai 2022.
- M. le Maire remercie toutes les personnes ayant tenu le bureau de vote pour les élections.
- **M. CAMBOU** remarque la réussite du dispositif « Ma mairie en poche » : le compte rendu du dernier Conseil Municipal a été mis en ligne et pu être consulté très rapidement et facilement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h26.

Le Maire de NOAILLES,
Benoît BIBERON

Le Secrétaire de séance,
Eric Wailliez

Les autres membres présents : M. DEVOOGHT, Mme GODON, M. ACCARD, Mme CORREIA
DANTAS, CAMBOU, Mme GALINDO, M. JAKUBCZAK, Mme BOCHENT, MM.
LOMBARD, BAR, Mme LAVRADAS, M. CONDAL

AGENDA

AVRIL

9 avril au 17 avril

Exposition photographique "Familles d'Ados en Europe" & "1 000 familles" du photographe Noillais Uwe OMMER - A l'Hôtel de Ville (de 9h à 18h) et sur le parvis - GRATUIT

15 avril

Animation biodiversité « Comment accueillir la biodiversité dans nos espaces urbains ? en partenariat avec la Communauté de communes Thelloise et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement - de 17h à 19h à l'Espace Parisis Fontaine (sur inscriptions auprès du CPIE au 03 23 80 03 02 ou contact@cpie-hautsdefrance.fr)

18 avril

Chasse aux œufs à 10h30 à la Maison des Associations (Comité des Fêtes)

MAI

3 mai

Présentation du PLU à 20h00 à la salle Parisis Fontaine

8 mai

Cérémonie commémorative du 8 mai 1945 à 10h30 au cimetière

14 mai

Jeux Intervillages à 14h au Stade André Vereecke (Comité des Fêtes)

20 au 22 mai

Fête de la Nature - place du Marché

29 mai

Fête des Mères - distribution de roses devant la Mairie

JUIN

4 juin

Remise des prix du Concours Photos des animaux domestiques de la commune (11h), animations de 10h à 14h place du Marché

5 juin

Brocante de Boncourt de 6h à 19h (Les Amis de Boncourt)

12 et 19 juin

Élections législatives

25 juin

Soirée Disco à l'Espace Parisis Fontaine (Comité des Fêtes)

14 juillet

Feu d'artifice